

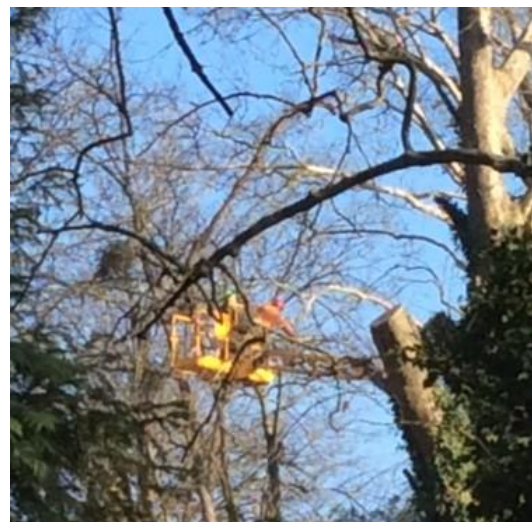
URGENCE : bloquons l'abattage des arbres centenaires du parc Montmuzard !

RASSEMBLEMENT de résistance citoyenne

lundi 17 janvier à 7h30

angle rues de l'Est et Isabelle de Portugal

Il est encore temps, soyons très nombreux pour empêcher la poursuite de la destruction des plus beaux arbres de notre ville !



Le saccage a commencé !

Vendredi 15 janvier, sans prévenir, le promoteur Nexity a commencé l'abattage de plusieurs arbres centenaires exceptionnels au cœur du parc du Château Montmuzard.

Ces arbres, en parfaite santé, gênent simplement l'accès à l'immeuble d'appartements « de prestige » que le promoteur veut construire au cœur de cet espace boisé classé !

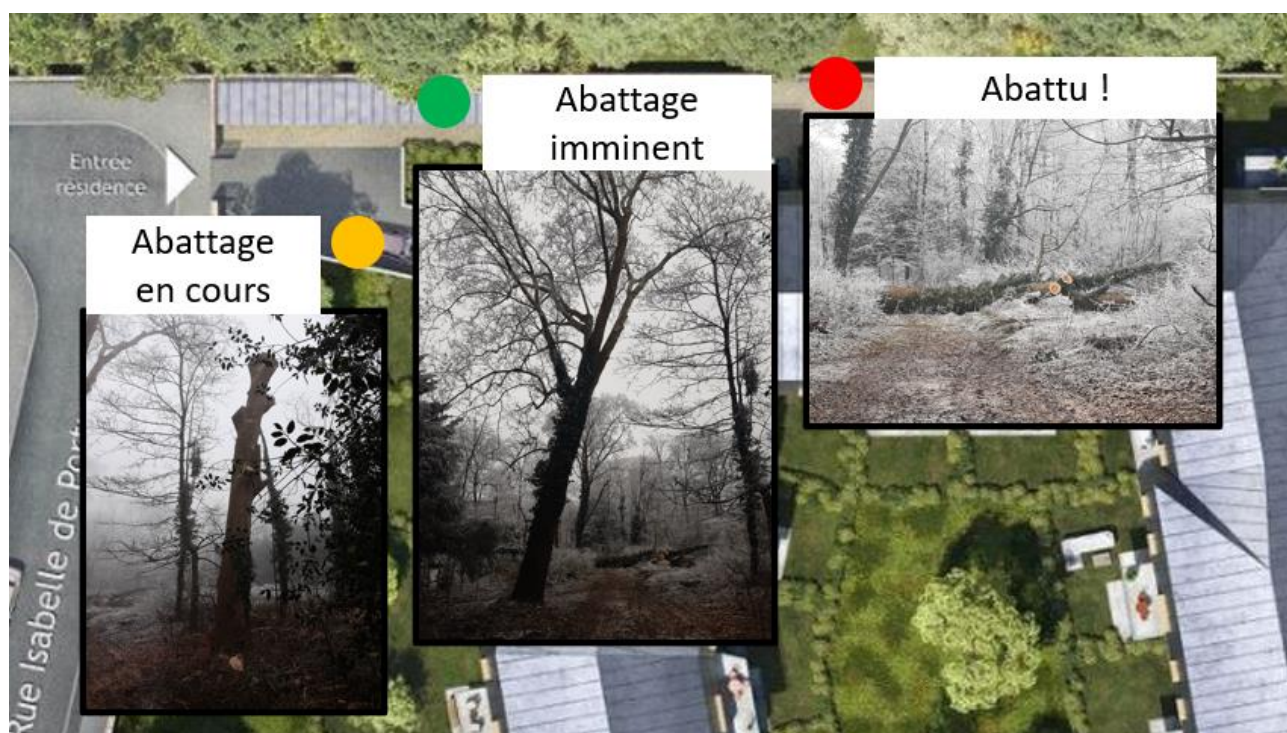
Combien d'arbres sont concernés ?

3 ou 4 très grands arbres centenaires, majestueux, exceptionnels.

Un premier a été abattu vendredi. RIP.

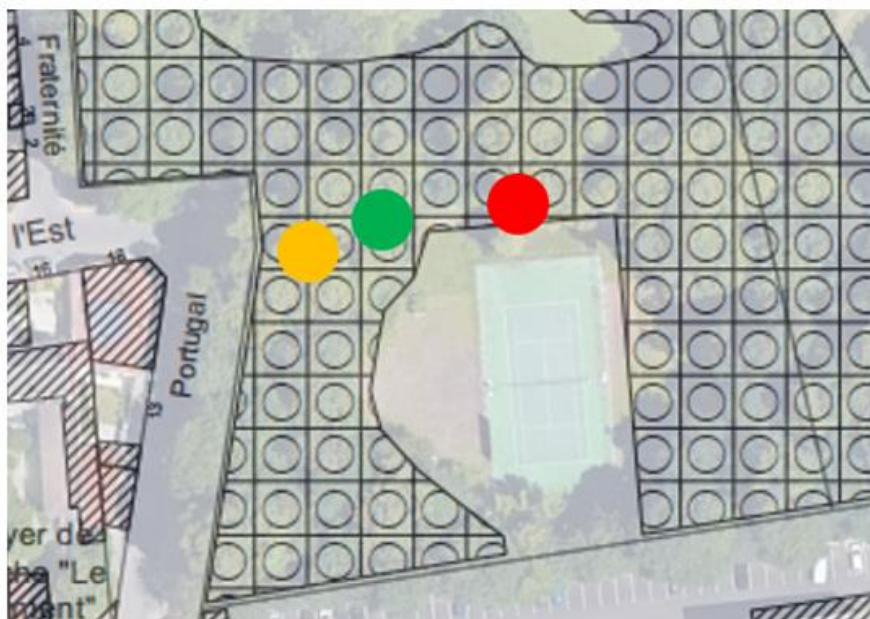
Un deuxième est déjà amputé de toutes ses branches, il vit encore mais souffre en attendant la lame tranchante et froide qui le fera s'écraser au sol, mort.


Un troisième est encore debout : nous devons le sauver !



Comment le promoteur a obtenu le droit d'abattre ces arbres ?


Jusqu'en 2019, ces trois arbres exceptionnels étaient situés dans le périmètre de l'Espace Boisé Classé (EBC) du Parc Montmuzard, qui les protégeait en interdisant de les abattre.



 Espace boisé classé inscrit au PLU avant 2019

Lors de l'adoption du PLUiHD fin 2019, le périmètre de l'EBC a été nettement réduit, laissant de nombreux arbres sans protection, notamment ces trois arbres centenaires.



 Espace boisé classé inscrit au PLUi-HD après 2019

Cette modification s'est faite à la demande du propriétaire du parc, qui souhaitait vendre à Nexity une parcelle non boisée (donc constructible), mais devait pour cela réduire l'emprise de l'espace boisé classé et aménager un accès depuis la rue pour permettre l'accès au futur immeuble.

A Dijon, les espaces boisés classés ne sont pas fixés pour la protection des arbres, mais dans l'intérêt des promoteurs immobiliers !

Que dit François Rebsamen sur les raisons de ces abattages ?

II MENT, comme souvent !

Dans le rapport de la commission d'enquête sur la modification du PLUi-HD, rendu public vendredi dernier et consultable [ici](#), à une observation portant sur le risque de destruction de ces arbres, le Président de Dijon Métropole répond : « *une analyse effectuée avec l'ONF a permis de redimensionner l'espace boisé classé existant, sur l'emprise réellement occupée par les grands arbres* ». C'est un gros mensonge puisque les trois arbres en cours d'abattage, qui ont donc été sortis du périmètre de l'EBC par le PLUi-HD de 2019, sont parmi les plus beaux spécimens du parc.

Au passage, le commissaire-enquêteur qui a lu un peu trop vite la réponse de Rebsamen, fait une analyse à l'envers en assurant que « *les grands arbres ont été préservés par l'AUGMENTATION de l'emprise de l'espace boisé classé* ». Eh non, c'est tout l'inverse !

Observation n°326 (web) Par Agnès SALOMON

Non à la destruction des arbres centenaires du parc du château. La concertation avec les habitants est urgente là aussi.

Réponse Dijon métropole :

Cette opération, qui fait l'objet d'un permis de construire délivré le 23/11/2020 pour la création d'un immeuble de 54 logements, prend place sur une portion non boisée et déjà artificialisée du parc (anciens tennis en revêtement imperméable). La préservation des arbres du site, y compris en phase travaux, a par ailleurs été étudiée en lien étroit avec l'Office national de la forêt. Cette analyse effectuée lors de l'élaboration du PLUi-HD a permis de redimensionner l'espace boisé classé existant sur l'emprise réellement occupée par les grands arbres.

Analyse de la commission d'enquête.

Les grands arbres de ce parc ont été préservés lors de l'élaboration du PLUi-HD par l'augmentation de l'emprise de l'espace boisé classé.

D'autre part, interrogé vendredi par des riverains, l'adjoint au Maire Benoît Bordat, assure que « *les arbres ont été abattus pour des raisons sanitaires* ». Pure invention et donc mensonge de la part de cet élu, dont on rappelle qu'il est membre de Cap Ecologie 21... mais pas ami des arbres pour autant.

De: Benoit Bordat <bordatb21@icloud.com>

A:

C:

Envoyé le: Ve, 14 Jan 2022 12:19

Sujet: Re:

Bonjour, pour votre parfaite information, les arbres ont été abattus pour des raisons sanitaires.

Bien à vous

Benoît Bordat

Appel lancé par le **Collectif Montmuzard** et **Dijon en Transition**

Contacts : daniel.lanet@wanadoo.fr dijontransition@riseup.net